

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 03-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 2 mars 2015 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

03-053-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

03-054-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SESSIONS TENUE LES 2 FÉVRIER ET 16 FÉVRIER 2015 (#02-2015)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 16 février 2015 (#02-2015) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

03-055-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500079 À #201500114)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE les comptes payés par les chèques #201500079 à #201500114 pour montant de 70 821.09\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au

compte de la Municipalité de Plaisance (compte #500156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Municipalité de Thurso
Municipalité de Saint-André-Avellin

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h05
3 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2015

03-056-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#03-15 À PAI#04-15)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#03-15 à Pai#04-15 couvrant la période du 18 janvier au 14 février 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **20 878.37\$**.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport annuel du Directeur du service des incendies

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

AVIS DE MOTION

M. M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 205 805\$ pour la réalisation de travaux à la salle municipales sise au 281, rue Desjardins, Plaisance, Québec.

CONSIDÉRANT que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

03-057-15 PROJET DE RÉFECTION DE LA SALLE MUNICIPALE - MANDAT À FCSD ARCHITECTURE ET DESIGN

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme FCSD architecture et design en date du 12 février 2015 afin de réaliser les plans et devis ainsi qu'effectuer la surveillance des travaux pour le projet de réfection de la salle municipale;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil retienne les services de la firme FCSD architecture et design pour réaliser les plans et devis ainsi qu'effectuer la surveillance des travaux pour le projet de réfection de la salle municipale, le tout pour un montant de 8 080,00\$, taxes en sus;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer le paiement des frais afin de permettre la réalisation de la présente résolution.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

03-058-15 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT - MANDAT À QUADRIVIUM

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Quadrivium en date du 5 février 2015 afin d'offrir un service d'accompagnement dans différents projets d'infrastructure municipales;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil retienne les services de Quadrivium pour un service d'accompagnement dans différents projets d'infrastructure municipales, le tout pour un montant de 5 000,00\$, taxes en sus;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer le paiement des frais afin de permettre la réalisation de la présente résolution.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

**03-059-15 CONDUITE D'EAU POTABLE CHEMIN DES CASCADES -
MANDAT À QUADRIVIUM**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Quadrivium en date du 5 février 2015 afin de résoudre le problème de présence d'air dans la conduite d'eau potable du chemin des Cascades;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil retienne les services de Quadrivium afin de résoudre le problème de présence d'air dans la conduite d'eau potable du chemin des Cascades, le tout pour un montant de 8 000,00\$, taxes en sus;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer le paiement des frais afin de permettre la réalisation de la présente résolution.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

**03-060-15 FRAIS D'ADMINISTRATION DE 25\$ POUR LE TRAITEMENT
DES ENCAISSEMENTS EFFECTUÉS AVEC LE MAUVAIS
NUMÉRO DE MATRICULE**

CONSIDÉRANT que plusieurs contribuables omettent de vérifier s'ils utilisent le bon numéro de matricule pour effectuer leurs paiements;

CONSIDÉRANT que la municipalité a transmis un avis à tous les contribuables à cet effet;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE des frais d'administration de 25\$ soient facturés à compter de l'adoption de la présente pour tout encaissement fait avec le mauvais numéro de matricule.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

03-061-15 RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 66 % dans l'Outaouais; l'un des plus faibles au Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage.
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale.
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang).
- Les taxes et impôts perçus en moins.
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé).

CONSIDÉRANT qu'il en coûte moins cher d'agir en prévention ; entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT les avantages d'investir en persévérance scolaire car cela permet de faire :

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

CONSIDÉRANT que les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement.

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée.

**En conséquence,
Il est unanimement proposé**

QUE ce conseil s'engage à poser les actions suivantes :

- Distribuer le carnet d'engagement pour la persévérance scolaire à tous les conseillers et recueillir leur signature.

- Adhérer et promouvoir le programme 6-9-15 qui vise le soutien à la conciliation travail-études des employés étudiants.
- S'afficher en faveur de la persévérance scolaire en apposant le ruban vert et blanc sous toutes ses formes; macarons, épinglettes, affiche et statique.
- Organiser la diffusion régulière de chroniques sur la persévérance scolaire.
- Soutenir des projets qui touchent les déterminants de la persévérance scolaire.
- Déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* (JPS) dans notre municipalité.

Adoptée.

03-062-15 SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE/CAFÉ GRATUIT AU MCDONALD

CONSIDÉRANT l'importance de se mobiliser afin d'assurer les conditions gagnantes à une saine alimentation pour toute notre jeunesse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté en 2014 une résolution visant à se donner des environnements favorables aux saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT qu'il revient à toute société de se concerter pour mettre de l'avant des moyens efficaces afin d'encourager la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que nos gens d'affaires se doivent de participer activement afin que nos jeunes soient placés dans des situations propices à l'épanouissement de tout leur potentiel;

Il est unanimement proposé

QUE les membres du conseil municipal dénoncent la décision du restaurant McDonald de Papineauville d'offrir gratuitement du café durant une semaine de classe (23 au 27 février 2015) à tous les étudiants et étudiantes de l'École Louis-Joseph-Papineau et ce avec toutes les conséquences négatives qui en découlent;

QUE cette résolution soit appuyée par la MRC de Papineau et la Fédération québécoise des municipalités;

QUE ces trois instances suggèrent à McDonald Canada ainsi qu'à sa succursale de Papineauville d'interdire la distribution gratuite du café aux mineurs et/ou le report de leur promotion lors de la semaine de relâche scolaire du Québec.

Adoptée.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

03-063-15 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2014 du service de sécurité incendie, préparé par Éric Clément, directeur du service;

CONSIDÉRANT que l'approbation dudit bilan est essentiel pour maintenir et soutenir les démarches entreprises dans le cadre du schéma de couverture de risques à incendie de la municipalité;

**Pour ces raisons,
Il est proposé par M. Christian Pilon**

QUE ce conseil entérine ledit bilan 2014 mentionné dans le préambule et demande au Directeur général de faire parvenir une copie dudit bilan ainsi qu'une copie de la présente résolution à la personne-ressource de la MRC de Papineau responsable en matière de sécurité incendie.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil d'un règlement décrétant un tarif lors d'une intervention du Service de sécurité incendie destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident

CONSIDÉRANT que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

03-064-15 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/JONATHAN TITTLIT

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE Monsieur Jonathan Tittlit soit embauché comme stagiaire au sein du service incendie pour une durée de un (1) an.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

03-065-15 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
(CCU) DU 11 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 11 février 2015 ;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil entérine les résolutions #15-02-10 à #15-02-13 et les recommandations apportées.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

03-066-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT #416-15 CONCERNANT LES
NUISANCES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 2 février 2015;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à la mise à jour du règlement concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu copie du projet de règlement en question;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte le règlement #416-15 concernant les nuisances.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

03-067-15 MANDAT AUX OFFICIERS MUNICIPAUX DE METTRE EN
APPLICATION LE RÈGLEMENT #416-15 (NUISANCES)

CONSIDÉRANT le règlement #416-15 sur les nuisances;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, dans le but de faire appliquer le règlement, mandater des officiers municipaux en vertu dudit règlement (article 1);

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement soient et sont autoriser à entamer des procédures judiciaires auprès de la cour municipale tel que déterminé par le règlement #416-15;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

03-068-15 MUR DE SOUTÈNEMENT- EMPRISE RUE LEGAULT

CONSIDÉRANT qu'un futur acquéreur du lot 4853197, monsieur Jason Corrigan, sur la rue Legault, a soumis un projet de construction d'un mur de soutènement qui empiète en partie dans l'emprise de la rue municipale;

CONSIDÉRANT que ce mur de soutènement constitue un ouvrage requis afin d'assurer la stabilité et la sécurité de la future construction d'une résidence sur ce dit lot;

CONSIDÉRANT que ce mur de soutènement projeté n'affecte pas les infrastructures existantes de la rue Legault;

Il est proposé par M. luc Galarneau

QUE le conseil municipal autorise la construction de ce mur de soutènement à l'intérieur de la l'emprise de la rue Legault, tel qu'indiqué dans les plans soumis aux conditions suivantes;

- Le demandeur est responsable de la construction du mur de soutènement;
- Les travaux de construction de ce mur de soutènement devront être exécutés à la satisfaction de l'inspecteur en voirie concernant l'état de l'emprise de la rue à la fin des dits travaux;
- La construction du mur de soutènement devra tenir compte des travaux requis au réaménagement de la purge du réseau d'aqueduc municipal;
- La construction de ce mur de soutènement devra faire l'objet d'un acte notarié soit d'une servitude d'empiètement à perpétuité dont les frais de professionnels sont à la charge du demandeur;
- Ce projet d'acte de servitude d'empiètement devra être soumis préalablement pour approbation à la municipalité; Le Directeur-Général et le maire sont autorisés à signer les documents relatifs à cet acte;
- La municipalité n'assumera aucune responsabilité relative à ce mur de soutènement, de même que dans le cadre de tous travaux exécutés par la municipalité à l'intérieur de l'emprise municipale;

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) QUESTION FAMILIALE

03-069-15 CONTRIBUTION MUNICIPALE À L'ACHAT DE CARTE ANNUELLE AU PARC NATIONAL (4 000\$)

CONSIDÉRANT la politique familiale;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise le remboursement de 60% de l'achat d'une passe annuelle au Parc National de Plaisance d'un ou des résidants de Plaisance et ce sur présentation de pièces justificatives au bureau municipal;

QUE la somme maximale totale payable est de 4 000\$ et sur la base du premier rendu, premier servi.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h55

3 personnes sont présentes.

03-070-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H10

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.**

_____(signé)_____
Paulette Lalande
Maire

_____(signé)_____
Paul St-Louis
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier